

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 059-265902767-20250328-DEL200320253-DE

ARRONDISSEMENT DE DOUAI
CANTON DE DOUAI SUD

COMMUNE DE GUESNAIN

..*.*.*.*.*.*.*.

..*.*.*.*.*.*.*.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUESNAIN

Le vingt mars deux mille vingt cinq , à dix sept heures trente , la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de GUESNAIN s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame LUCAS Maryline, à la suite d'une convocation régulière en date du 14 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Votants : 9

Etaient Présents : Madame LUCAS Maryline – Présidente
Mesdames AMADEI Corinne – CASPERS Mauricette - SENEZ Jean-Pierre- DEMAREST Danièle - CUISSÉ Marie-Line
– REGNIEZ Renée – DELARUE Laurent – DRAPIER Régine

Excusés :
Mesdames FERREN Claudine – Monsieur DEVRED Sylvain

SECOURS AUX OBSEQUES

Madame le Maire propose d'étudier la demande de prise en charge des frais d'obsèques de Madame []
à GUESNAIN – décédée le [] sollicitée
[] qui a organisé les funérailles.

Madame
[]

[] avait souscrit un contrat obsèques à [] où environ seront versés aux pompes funèbres.

La situation de la défunte ne lui permet pas de bénéficier d'aide quelconque.

Restant à recouvrer [] la famille sollicite l'aide du CCAS soit : 600 €.

La Commission Administrative,
Vu l'exposé de Madame la Présidente
Après examen de la situation,

A l'unanimité,

Autorise Madame la Présidente à verser une aide pour paiement d'une part des obsèques de []
à hauteur de 600 € Sup.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Maryline LUCAS



En conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), certaines données personnelles ont été masquées dans ce document afin de protéger la vie privée des individus.